

DELIBERATION 2016-17

LE 17 MARS DEUX MILLE SEIZE A DIX-NEUF HEURES, S'EST REUNI LE CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT JEAN DE VEDAS AU LIEU HABITUEL DE SES ASSEMBLEES, SOUS LA PRESIDENCE DE MADAME ISABELLE GUIRAUD, MAIRE DE LA COMMUNE, A LA SUITE D'UNE CONVOCATION EN DATE DU ONZE MARS DEUX MILLE SEIZE.

PRESENTS : Mme GUIRAUD I. – Mme VESSIOT A. - M. PETIT E. - M. FONTVIEILLE H. - Mme MASANET C. - Mme MAUREL P. – M. PAINTRAND J.F - M. MARTIN-LAVAL B. - M. SCIALOM D. – Mme FAVRE-MERCURET R. – Mme LOPEZ M-F. - Mme RENARD S. - M. TRINDADE J. – Mme FASSIO I. - M. LE BLEVEC B. - M. NENCIONI S. – Mme FABRY V. – Mme ESCRIG C. - M. CARABASSE P. – M. VERNAY P.

ABSENTS AYANT DONNE PROCURATION : M. MERLIN D. procuration à Madame FAVRE-MERCURET R. - Mme OMS ML. procuration I. GUIRAUD – M. CLAMOUSE A. procuration à Mme MASANET – Mme VACQUIE S. procuration Mme VESSIOT A. – Mme AURIAC A. procuration M. FONTVIEILLE H. – M. ATLAN J. procuration Mme FABRY V. – M. DELON A. procuration Madame ESCRIG C. – M. DE BOISGELIN procuration à M. PETIT E.

ABSENTE EXCUSEE : Mme SALOMON M-L

Monsieur SCIALOM a été élu Secrétaire de séance à l'unanimité, en application de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales

OBJET : CONVENTION DE CESSIION DE MATERIEL SPORTIF A L'ASSOCIATION DO CONTACT

Madame Le Maire rappelle au Conseil Municipal la politique associative axée sur l'implication des acteurs, la valorisation de la démarche de projet et le développement des pratiques dans une optique promotionnelle de la santé et du bien-être.

Elle propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de cession de matériel sportif à l'Association Do Contact.

Ce matériel sportif n'est plus utilisé depuis plus d'un an, et il est stocké dans un espace présentant un risque pour le public fréquentant les lieux.

La convention fixe les conditions de cession de ce matériel inutilisé et qui fera l'objet d'un transfert de propriété.

Après examen et en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote :

Pour	UNANIMITE
Contre	
Abstention	

Le Conseil Municipal, ayant entendu l'exposé de Madame le Maire :

- **APPROUVE** la convention de cession de matériel sportif entre la Commune de Saint Jean de Védas et l'Association Do Contact ;

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer ladite convention annexée à la présente délibération, et tous les documents relatifs à cette affaire.

Envoyé en préfecture le 22/03/2016

Reçu en préfecture le 22/03/2016

ID : 034-213402704-20160321-2016_17-DE

Isabelle GUIRAUD
Maire de Saint Jean de Védas,
Vice-Présidente de Montpellier Méditerranée Métropole

